



## Taxe d'urbanisme lettre de rappel

Par **domicrock**, le **18/01/2010** à **19:38**

Bonjour,  
je viens de recevoir une lettre de rappel pour une taxe d'urbanisme qui date de 1993 et 1995 cette taxe a triplée avec les intérêts ; cela fait 17 ans ; j'ai déménagé depuis 1996, maison non achevée étant moi-même handicapé suite à une agression de la voie publique, avec des ressources s'élevant à 598 euros. que puis-je faire quel recours? Merci d'avance de votre compréhension

Par **chris\_Idv**, le **19/01/2010** à **00:20**

Bonjour,

Prenez RV avec les services fiscaux pour demander l'annulation totale (très peu probable) ou peut-être partielle de votre dette (possible) ou éventuellement un échéancier pour un paiement étalé (vraisemblable).

Salutations,

Par **Thierry Nicolaidès**, le **19/01/2010** à **11:51**

en principe l'action en recouvrement est éteinte et l'administration ne peut plus rien vous réclamer

mais il faut faire une réclamation contentieuse avec demande de sursis à paiement

voyez cela avec un avocat fiscaliste

cordialement